



17 mai 1989

QUARANTE-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 18.2 de l'ordre du jour

LUTTE CONTRE LES VECTEURS DE MALADIES ET LES ANIMAUX NUISIBLES

(Projet de résolution présenté par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques)

La Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les résolutions WHA35.17 et WHA38.24 de l'Assemblée de la Santé et la résolution EB83.R16 du Conseil exécutif;

Notant que plusieurs maladies graves transmises par des vecteurs continuent à poser d'importants problèmes de santé publique et à grever lourdement les maigres ressources du secteur de la santé dans les pays développés comme dans les pays en développement;

Préoccupée par les épidémies récentes et étendues de maladies transmises par des vecteurs, avec des taux de mortalité élevés, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine;

Préoccupée aussi par l'impact de l'urbanisation, des mouvements de population et de l'exploitation des ressources naturelles sur l'incidence des maladies transmises par des vecteurs;

Consciente de ce qu'une meilleure collaboration intersectorielle dans la planification, la conception et la mise en oeuvre des activités de développement des ressources naturelles et de l'agriculture aiderait à améliorer la situation des maladies transmises par les vecteurs;

Reconnaissant que la lutte antivectorielle et une utilisation appropriée et sélective des pesticides restent essentielles pour combattre la plupart des maladies à transmission vectorielle importantes en santé publique et pour protéger l'environnement;

Notant qu'il existe à l'heure actuelle des technologies nouvelles et prometteuses de lutte antivectorielle qui justifieraient une mise à l'essai accélérée en vue d'une application éventuelle dans les conditions du terrain;

Préoccupée par le manque de spécialistes correctement formés à la surveillance et à la lutte antivectorielle;

1. AFFIRME que la lutte antivectorielle doit rester l'une des priorités mondiales de l'OMS;

2. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres :

1) de renforcer l'aptitude des services de santé généraux et, le cas échéant, d'autres institutions, à assurer l'application de mesures efficaces de lutte antivectorielle, conformément aux principes approuvés par l'Assemblée de la Santé;

2) de développer et d'entretenir à tous les niveaux organiques les ressources humaines voulues pour planifier et mettre en oeuvre des opérations de lutte contre les vecteurs de maladies et les animaux nuisibles;

3) de prendre toutes dispositions appropriées pour faciliter l'intervention du secteur de la santé dans la planification du développement des ressources naturelles;

